

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

DIVISION LINGUISTIQUE  
SECTION DES RESERVES  
A RENDRE AU BUREAU



Distr.  
GENERALE

E/ON.4/1985/43  
4 février 1985

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante et unième session

Points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

Lettre datée du 4 février 1985, adressée au Sous-Secrétaire général  
aux droits de l'homme par le représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur de la Commission, la délégation de l'Etat d'Israël a l'honneur de proposer de réviser l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de la Commission des droits de l'homme en y ajoutant deux points importants et urgents :

1. "La situation tragique en Afrique due à la famine qui menace le droit à la vie de millions d'êtres humains, et les mesures d'urgence qui doivent être prises par le système des Nations Unies en leur faveur"
2. "L'abrègement de la session en cours afin de dégager des fonds pour lutter contre la situation de famine qui règne dans diverses parties du monde".

La délégation israélienne demande que le texte des propositions ci-dessus soit distribué comme document officiel.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Office des Nations Unies  
à Genève

(Signé) Ephraïm Dowek